

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2127

15 novembre 2006

SOMMAIRE

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1), S.à r.l., Luxembourg	102068	Harrison, Keff & Cie, S.e.n.c., Luxembourg	102050
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1), S.à r.l., Luxembourg	102072	Hitchard, S.à r.l., Luxembourg	102054
Antica Trattoria S.A., Luxembourg	102051	Hospilux S.A., Contern	102091
Antonie, S.à r.l., Luxembourg	102073	Immobilière du Port S.A., Luxembourg	102078
B.V. Feldrien Investments, S.à r.l., Luxembourg	102075	International Distributors S.A., Luxembourg	102049
B.V. Feldrien Investments, S.à r.l., Luxembourg	102078	Minpark S.A., Luxembourg	102096
Blue Bay Holding S.A., Luxembourg	102067	Mondofinance International S.A., Luxembourg	102096
Blue Bay Holding S.A., Luxembourg	102092	Mont Blanc Multi-Strategy Fund, Sicav, Luxembourg	102053
Brothling, S.à r.l., Luxembourg	102079	Multicommunications S.A., Bourscheid	102092
Cadre Invest S.A., Luxembourg	102067	Newplace S.A., Luxembourg	102096
Capital Park Associates, S.à r.l., Luxembourg	102072	Parfon S.A., Luxembourg	102093
Colle Développement S.A., Rodange	102095	(Le) Pique Assiette, S.à r.l., Pétange	102091
Compagnie des Parcs S.A., Luxembourg	102093	Remford S.A., Luxembourg	102095
CP Berne, S.à r.l., Luxembourg	102090	Riofrio S.A., Luxembourg	102096
Diapason Gestion S.A., Luxembourg	102060	Santus S.A., Luxembourg	102095
EAVF Holding II, S.à r.l., Luxembourg	102061	SEI-Société Européenne d'Investissements S.A., Luxembourg	102091
F.C.T.C. Luxembourg S.A., Foetz	102074	Selvisa Snack, S.à r.l., Moesdorf	102058
Fairfield Greenwich Fund (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	102092	Simabu, S.à r.l., Tétange	102090
Fargo, S.à r.l., Luxembourg	102059	SMA Participations S.A., Luxembourg	102050
Finanziaria Ligure Toscana S.A., Luxembourg	102091	Takeoff Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg	102093
Griffin Residential, S.à r.l., Luxembourg	102084	Takeoff Luxco 1, S.à r.l., Luxembourg	102094

INTERNATIONAL DISTRIBUTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 13.045.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00016, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

INTERNATIONAL DISTRIBUTORS S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(106324.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

102050

SMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 68.964.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2006.

SMA PARTICIPATIONS S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(105087.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

HARRISON, KEFF & CIE, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 118.373.

Extraits de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 20 juillet 2006

New Partners:

- Mr Thierry Tomasov, born on 20 October 1966 in Nevers (France), residing at 6, avenue André Guillaume, 92380 Garches (France), has contributed on 20 July 2006 to the Partnership Capital ninety-one thousand three hundred seventy-six Euro (EUR 91,376.-) in cash and shall hereby acquire ninety-one thousand three hundred seventy-six (91,376) Partnership Interests;

- Mr Christian Voegeli, born on 15 November 1955 in Marrakech (Morocco), residing at 37, rue saint Claire, 78150 Le Chesnay (France), has contributed on 20 July 2006 to the Partnership Capital one hundred forty-eight thousand four hundred eighty-six Euro (EUR 148,486.-) in cash and shall hereby acquire one hundred forty-eight thousand four hundred eighty-six (148,486) Partnership Interests.

Amount of the Partnership capital:

The capital of the Partnership is set at eight hundred forty-five thousand three hundred twenty-nine Euro (EUR 845,329.-) represented by eight hundred forty-five thousand three hundred twenty-nine (845,329) Partnership Interests with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Suit la version française:

Extrait de l'acte modificatif des statuts de la Société en date du 20 juillet 2006

Nouveaux associés solidaires:

- M. Thierry Tomasov, né le 20 octobre 1966 à Nevers (France), résidant 6, avenue André Guillaume, 92380 Garches (France), a contribué le 20 juillet 2006 quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-seize Euros (EUR 91.376,-) en numéraire au Capital social et acquiert dès lors quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-seize (91.376) Parts sociales;

- M. Christian Voegeli, né le 15 novembre 1955 à Marrakech (Maroc), résidant 37, rue Saint Claire, 78150 Le Chesnay (France), a contribué le 20 juillet 2006 cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six Euros (EUR 148.486,-) en numéraire au Capital social et acquiert dès lors cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt-six (148.486) Parts sociales.

Montant du capital social:

Le capital de la Société est fixé à huit cent quarante-cinq mille trois cent vingt-neuf Euros (EUR 845.329,-) représenté par huit cent quarante-cinq mille trois cent vingt-neuf (845.329) Parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED

M. Christopher Harrison

M. Eric Keff

M. Thierry Tomasov

M. Christian Voegeli

Dûment représentés par:

A. Barat

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT07140. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105987.3//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

ANTICA TRATTORIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 119.833.

STATUTS

L'an deux mille six, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DUGAN MANAGEMENT S.A., avec siège social à Wickam's Cay, Road Town, Tortola, BVI, inscrite sous le numéro IBC 550480,

ici représentée par Monsieur Luis Ojeda, juriste, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 8 septembre 2006.

2. NAYLAND INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, Belize City, Belize, inscrite sous le numéro 51792,

ici représentée par Monsieur Luis Ojeda, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg en date du 8 septembre 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ANTICA TRATTORIA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant-brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la vente au détail de produits alimentaires.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué pour la gestion journalière de la société, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. DUGAN MANAGEMENT S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq	155 actions
2. NAYLAND MANAGEMENT S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq	155 actions
Total: trois cent dix	310 actions

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012:
 - a) ANтар INVEST S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au registre de Commerce sous le numéro Luxembourg B 81.297;
 - b) NATURWERK S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au registre de Commerce sous le numéro Luxembourg B 26.237;
 - c) Monsieur Angelo Gaglioti, restaurateur, né à Pizzo Calabro (Italie), le 29 janvier 1963, demeurant à L-3250 Bettendorf, 17, rue Emilie Klensch.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: La société UHY FIBETRUST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au registre de Commerce sous le numéro Luxembourg B 35.966.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
- 5.- L'Assemblée nomme Monsieur Angelo Gaglioti, préqualifié, administrateur-délégué de la Société, en vertu de l'article 10 alinéa 4 des statuts.

Il a les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et peut engager la Société par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ojeda, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 65, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106703.3/220/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

MONT BLANC MULTI-STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 92.893.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 14 juillet 2006

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de MONT BLANC MULTI-STRATEGY FUND (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Réviseur d' Entreprises pour un terme expirant lors de l' Assemblée Générale de l' année 2007.

Le Conseil d' Administration de la Société se compose comme suit:

- Ben Dufour
- Luc de Vet
- Frédéric Rosset

Le Réviseur d' Entreprises de la Société est:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Administratif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105199.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

HITCHARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 119.836.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the eighth day of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,
here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on September 6, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name HITCHARD, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12.500,- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25,- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding-up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contri-

bution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi à Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du six septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination HITCHARD, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent

pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 55, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106708.3/220/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SELVISA SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf, 25, rue d'Ettelbruck.

R. C. Luxembourg B 71.847.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(106300.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

FARGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1729 Luxembourg, 2, rue Mathias Hertert.
R. C. Luxembourg B 119.838.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Philippe Janus, graphiste, né à Mons (Belgique) le 9 juillet 1969, demeurant à B-6750 Baranzy, rue du Champ du Chevalier, 30.

2.- Madame Dominique Henry, graphiste, née à Etterbeek (Belgique) le 13 janvier 1971, demeurant à B-6750 Baranzy, rue du Champ du Chevalier, 30.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FARGO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence de publicité et de communication.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux

dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Jean-Philippe Janus, préqualifié, trois cent quatre-vingts parts sociales	380
2) Madame Dominique Henry, préqualifiée, cent vingt parts sociales	120
Total: cinq cents parts sociales.	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que la société ci-avant constituée est une société familiale entre les époux Monsieur Jean-Philippe Janus et Madame Dominique Henry.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Madame Dominique Henry, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.
- 3) Le siège social est fixé à L-1729 Luxembourg, 2, rue Mathias Hertert.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-Ph. Janus, D. Henry, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 septembre 2006, vol. 435, fol. 97, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 octobre 2006.

A. Weber.

(106711.3/236/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

DIAPASON GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 55, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 114.892.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 16 juin 2006 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2006 que le siège social est transféré au 5, rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour DIAPASON GESTION S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105155.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

EAVF HOLDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 119.844.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EAVF, LP, a limited partnership established under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 7 Newgate Street, London EC1A 7NX and registered with the Registrar of Companies, Companies House, Cardiff under number LP11069;

here represented by Bernardine Vos, employee residing in Esch-sur-Alzette, acting as the representative of EAVF, LP, by virtue of a proxy given under private seal on September 4, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

Form - Object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form

There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object

2.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

2.2 The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates (including companies in which the Company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company).

2.3 The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Name

The Company will have the name EAVF HOLDING II, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 However, the Managers of the Company are authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

5.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

5.5 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Share capital

6.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

Art. 7. Shares' indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of Shares

8.1 In case of a single shareholder, the Company's Shares held by the single shareholder are freely transferable.

8.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 9. Management

9.1 The Company may be managed by one manager (the «Sole Manager») provided that this Sole Manager is not a UK tax resident or more managers (the «Managers») provided that a majority of the Managers are not UK tax resident. If several Managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board, each member individually, the «Manager»). The Manager(s) need not to be Shareholders.

9.2 The Manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholder(s) holding a majority of votes.

9.3 The members of the Board assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 10. Powers of the sole manager or of the board of managers

10.1 In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board.

Art. 11. Representation of the company

11.1 The Company shall be bound by the signature of its Sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 The Board may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the prior convening notice. The minutes of the meeting will be signed in Luxembourg by all the Managers present at the meeting.

12.2 The Board can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented and a majority of that quorum is not UK resident. Decisions of the Board shall be adopted by a simple majority.

12.3 The powers and remunerations of any Manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

12.4 Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another provided that such participation shall not be from the UK. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.5 Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by facsimile another Manager as his proxy provided that a UK tax resident Manager cannot act as a proxy for another Manager. One Manager may represent more than one of his colleagues.

12.6 The Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the Managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board provided that no such resolution shall be valid and effective unless the majority of Managers sign the resolution outside of the UK and the last signatory is not UK resident for tax purposes.

Art. 13. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

13.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, each Manager may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The sole Manager or, in case of plurality of Managers, each Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Shareholders' decisions

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. Accounts

16.1 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution right of Shares

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Manager or Manager(s) shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

17.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Winding-up - Liquidation

Art. 18. Dissolution and liquidation

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

18.3 At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the five hundred (500) Shares representing the entire capital have been entirely subscribed by EAVF, LP, pre-named, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers for a one-year term automatically renewable (unless a termination notice is sent for any reason to the Manager by EAVF, LP with a prior three-month notice):

- Mr Michael Robert Kidd, Finance and Operations Executive, born in Basingstoke (United Kingdom) on 18 April 1960, residing in L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert; and

- Mr Harmen Hanekamp, Real Estate Manager, born in Apeldoorn (The Netherlands) on 26 September 1942, residing in 3503 AR Utrecht (The Netherlands), 500, Graadt Van Roggenweg.

In accordance with article 11 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager, and, in case of plurality of Managers, by the sole signature of any member of the Board.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue de la Chapelle, at L-1325 Luxembourg.

3) The first accounting Year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2006.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EAVF, LP, une société en commandite simple de droit anglais et écossais, ayant son siège social au 7 Newgate Street, London EC1A 7NX, et immatriculée au Registre des Sociétés, Companies House, Cardiff sous le numéro LP 11069, ici représentée par Bernardine Vos, employée, résidant à Esch-sur-Alzette, agissant en tant que représentante de EAVF, LP, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Forme - Objet - Durée - Dénomination - Siège social**Art. 1^{er}. Forme**

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet social

2.1 La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

2.2 La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission, sur une base privée, d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de capital ou de dette convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance, sous toute forme quelconque, et notamment, mais sans être limité à, par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés affiliées («affiliates») (incluant des sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société).

2.3 La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont de manière à faciliter l'accomplissement de l'objet prémentionné nécessaire ou utile à la réalisation de son objet, ainsi que les opérations telles que précédemment décrites, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 3. Durée de la société

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale

La Société aura comme dénomination EAVF HOLDING II, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Cependant, les Gérants de la Société sont autorisés à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la ville de Luxembourg.

5.4 Au cas où des événements politiques, économiques ou sociaux de nature exceptionnelle se produiraient ou menaceraient de se produire risquant de compromettre l'activité normale du siège social de la Société ou les communications avec l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que les circonstances soient complètement revenues à la normale. Une telle décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

5.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social

6.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (ci-après, les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les «Associés».

6.2 En plus du capital social, il peut être établi un compte de primes, sur lequel toute prime d'émission sera transférée.

Art. 7. Indivisibilité des parts sociales

7.1 Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne pour les représenter auprès de la Société.

Art. 8. Cession de parts sociales

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles suivant application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 9. Gérance

9.1 La Société peut être gérée par un gérant (le «Gérant Unique»), sous réserve que ce Gérant Unique ne soit pas un résident de Grande-Bretagne en matière fiscale, ou plusieurs gérants (les «Gérants»), sous réserve qu'une majorité des Gérants ne soit pas résidents de Grande-Bretagne en matière fiscale. Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil», chaque membre pris individuellement, le «Gérant»). Le(s) Gérant(s) ne doivent pas obligatoirement être Associés.

9.2 Le(s) Gérant(s) peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision du/des Associé(s) détenteur(s) la majorité des votes.

9.3 Les membres du Conseil n'assument, du fait de leur position, aucune responsabilité personnelle concernant tout engagement fait valablement par eux au nom de la Société.

Art. 10. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil.

Art. 11. Représentation de la société

11.1 La Société est valablement engagée par la signature du Gérant Unique et, en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir sera délégué.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 Le Conseil peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités de convocation. Les procès-verbaux de la réunion seront signés à Luxembourg par tous les Gérants présents à la réunion.

12.2 Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et une majorité de ce quorum n'est pas résidente de Grande-Bretagne. Les décisions du Conseil seront adoptées à la majorité simple.

12.3 Les pouvoirs et rémunérations de tout Gérant éventuellement nommé postérieurement en plus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

12.4 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion d'entendre les autres, sous réserve qu'une telle participation ne soit pas initiée en Grande-Bretagne. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle réunion.

12.5 Tout Gérant peut agir à une réunion du Conseil en nommant par écrit ou par facsimile un autre Gérant en tant que son représentant, à la condition qu'un Gérant, résident de Grande-Bretagne en matière fiscale, ne peut agir en tant que représentant d'un autre Gérant. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

12.6 Le Conseil peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par des moyens circulaires en donnant son approbation par écrit, cable, télégramme, télex ou facsimile, ou tous autres moyens similaires de communication. Une décision écrite, signée par tous les Gérants est donc efficace et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil qui aurait été dûment convoquée et tenue et une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signé(s) par tous les membres du Conseil, sous réserve qu'aucune résolution ne sera valable et efficace sauf si la majorité des Gérants signe la résolution en dehors de la Grande-Bretagne et que le dernier signataire ne soit pas un résident de Grande-Bretagne en matière fiscale.

Art. 13. Délégation et agent du gérant unique ou du conseil de gérance

13.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, chaque Gérant, peut déléguer ses pouvoirs pour des fonctions spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

13.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, chaque Gérant, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a) de ces agents, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de son mandat.

Décisions des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale de(s) associé(s) - Votes

14.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes

16.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.2 Chaque Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Droit de distribution des parts sociales

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent seront prélevés et attribués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social nominal de la Société.

17.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour distribution au niveau de la Société et dans les limites de la loi et des Statuts, le Gérant ou le(s) Gérant(s) proposeront que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

17.5 Sans préjudice des dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas à des bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le(s) Associé(s).

Dissolution et liquidation

Art. 18. Dissolution et liquidation

18.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, insolvabilité ou faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

18.2 Un Associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

18.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) Parts Sociales représentant le capital social total, ont été intégralement souscrites par EAVF, LP, précité, et entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants pour une période d'un an automatiquement renouvelable (à moins qu'un avis de fin de fonctions pour n'importe quelle raison ne soit envoyé par EAVF, LP au Gérant avec un préavis de trois mois):

a) Monsieur Michael Robert Kidd, Finance and Operations Executive, né à Basingstoke (Royaume-Uni), le 18 avril 1960, demeurant à L-5433 Niederdonven, 28, rue Puert; et

b) Monsieur Harmen Hanekamp, Real Estate Manager, né à Apeldoorn (Pays-Bas), le 26 septembre 1942, demeurant au 3503 AR Utrecht (Pays-Bas), 500, Graadt Van Roggenweg.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société sera engagée par la seule signature du Gérant unique et, en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature de tout membre du Conseil.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

3) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare, que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 53, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

G. Lecuit

(106879.3/220/382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

BLUE BAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 67.753.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 31 août 2006 que:

1. M. Pier Luigi Tomassi, Mme Nathalie Mager et M. Serge Marion ont démissionné en tant qu'administrateurs.

2. - M. Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé administrateur de catégorie A.

- M. Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et M. Olivier Dorier, directeur de sociétés, de nationalité française, né à Saint-Rémy/Saône-et-Loire (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg ont été nommés administrateurs de catégorie B.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

3. La société ELPERS & CO, Réviseurs d'Entreprises, a démissionné en tant que commissaire.

4. La société MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES (MAS), S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg a été nommé commissaire.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105138.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

CADRE INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 112.460.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2006

1. L'assemblée a accepté les démissions des administrateurs M. Eric Leclerc, M. Jos Hemmer et Mme Martine Kapp

2. L'assemblée a décidé de fixer le nombre d'administrateurs à quatre et a nommé comme administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Peter Elam Håkansson, né à Norrköping le 4 septembre 1962, demeurant à Torgerdsvägen 2, SE-182 67 Djursholm

- Madame Anna Elam, née à Partille le 5 février 1965, demeurant à Torgerdsvägen 2, SE-182 67 Djursholm

- Monsieur Kestutis Sasnauskas, né à Lietuva le 6 juillet 1973, demeurant à Ljustergränd 5A, 1 tr, SE-116 68 Stockholm

- Madame Karine Hirn, née à Lyon le 24 avril 1972, demeurant à Nyodlingsvägen 33, SE-167 66 Bromma

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2006, réf. LSO-BU07197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105291.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
Société de titrisation.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 107.801.

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of August.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia under number ABN 063 986 989, acting as Trustee of the STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE NO. 1,

here represented by Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a sub-proxy given under private seal;

AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia under number ABN 063 986 989, acting as Trustee of AMP CAPITAL GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND NO. 1,

here represented by Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a sub-proxy given under private seal;

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia ACN 001 777 591, acting as Trustee of the REST INFRASTRUCTURE TRUST,

here represented by Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a sub-proxy given under private seal;

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia ABN 001 777 591, acting as Trustee of the STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE NO. 2,

here represented by Stéphanie Alexandrino, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a sub-proxy given under private seal;

AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED and AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED being collectively referred to as the Shareholders of the Luxembourg private limited liability company, société à responsabilité limitée AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG N° 1), S.à r.l., Securitisation company, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.801, incorporated pursuant to a deed dated April 18, 2005, published in the Mémorial C number 939 of September 24, 2005.

Such sub-proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Waiver of the preferential subscription rights by the existing shareholders;
3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of eighty-five Pounds Sterling (GBP 85.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of ninety-three thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 93,500.-) to ninety-three thousand five hundred eighty-five Pounds Sterling (GBP 93,585.-) by the issue of one (1) new share with a par value of eighty-five Pounds Sterling (GBP 85.-), to be classified as Class D Share;
4. Subscription, intervening and paying-up by AMP CAPITAL INVESTORS LTD, acting as Trustee of SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST NO.1, of one (1) new Class D Share to be issued by the Company as specified in item 3. above, by contribution in cash of the amount of eighty-five Pounds Sterling (GBP 85.-);
5. Amendment of article 5.1. first paragraph, of the articles of association of the Company to reflect the above described resolutions, as follows:

«Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at ninety-three thousand five hundred eighty-five Pounds Sterling (GBP 93,585.-) represented by eleven hundred one (1,101) shares in registered form with a par value of eighty-five Pounds Sterling (GBP 85.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The shares representing the corporate capital are divided into four classes:

- five hundred and fifty (550) shares are Class A Shares;
- four hundred and forty (440) shares are Class B Shares;
- one hundred and ten (110) shares are Class C Shares; and
- one (1) share is a Class D Share.»

6. As a consequence of the above, amendment of article 5.3. and 5.4. of the articles of association of the Company so that such articles will be worded as follows:

5.3. Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account and the Class D Share Premium Reserve Account of the Company).

5.4 The Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account and the Class D Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares or Class D Shares, respectively, subject to the Articles and any agreements entered into among the shareholders and between the shareholders and the Company (as such agreements may be amended, restated or supplemented from time to time).

That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices for this meeting.

Second resolution

The current Shareholders resolve to waive their preferential subscription rights with regard to the share capital increase to be decided upon in the third resolution.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eighty-five Pounds Sterling (GBP 85.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of ninety-three thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 93,500.-) divided into five hundred fifty (550) Class A shares, four hundred forty (440) Class B Shares and one hundred ten (110) Class C Shares, each with a par value of eighty-five Pounds Sterling (GBP 85.-), to ninety-three thousand five hundred eighty-five Pounds Sterling (GBP 93,585.-) by the issue of one (1) new share with a par value of eighty-five Pounds Sterling (GBP 85.-), to be classified as Class D Share.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia ACN 001 777 591, acting as Trustee of SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST NO. 1, declares to have subscribed for the one (1) Class D Share and to have fully paid up said Class D Share by contribution in cash, so that the amount of eighty-five Pounds Sterling (GBP 85.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend article 5.1., first paragraph, of the articles of association of the Company to reflect the above described resolutions, as follows:

«Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at ninety-three thousand five hundred eighty-five Pounds Sterling (GBP 93,585.-), represented by eleven hundred one (1,101) shares in registered form with a par value of eighty-five Pounds Sterling (GBP 85.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The shares representing the corporate capital are divided into four classes:

- five hundred and fifty (550) shares are Class A Shares;
- four hundred and forty (440) shares are Class B Shares;
- one hundred and ten (110) shares are Class C Shares; and
- one (1) share is a Class D Share.»

Fifth resolution

As a consequence of the above, the Shareholders also resolve to amend article 5.3. and 5.4. of the articles of association of the Company so that such articles will be worded as follows:

«5.3. Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account and the Class D Share Premium Reserve Account of the Company).

5.4. The Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account and the Class D Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares or Class D Shares, respectively, subject to the Articles and any agreements entered into among the shareholders and between the shareholders and the Company (as such agreements may be amended, restated or supplemented from time to time).»

Sixth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that in final, AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, acting as Trustee of the STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE NO. 1, holds 275 Class A Shares, that AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, acting as Trustee of the AMP CAPITAL GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND NO. 1, holds 110 Class C Shares, that AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as Trustee of the STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE NO. 2, holds 275 Class A Shares, that AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as Trustee of REST INFRASTRUCTURE TRUST, holds 440 Class B Shares and that AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as Trustee of SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST NO. 1, holds 1 Class D Share of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately three thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 063 986 989, en tant que trustee de STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE NO. 1,

ici représentée par Stéphanie Alexandrino, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une subdélégation donnée sous seing privé;

AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 063 986 989, en tant que Trustee de AMP CAPITAL GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND NO. 1,

ici représentée par Stéphanie Alexandrino, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une subdélégation donnée sous seing privé;

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ACN 001 777 591, en tant que trustee de REST INFRASTRUCTURE TRUST,

ici représentée par Stéphanie Alexandrino, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une subdélégation donnée sous seing privé;

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 59 001 777 591, en tant que Trustee de STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE NO. 2,

ici représentée par Stéphanie Alexandrino, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une subdélégation donnée sous seing privé.

AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED et AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED étant collectivement désignées ci-après les Associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG N° 1), S.à r.l., société de titrisation, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.801, constituée par acte du 28 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 939 du 24 septembre 2005.

Lesdites subdélégations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;
2. Renonciation au droit préférentiel de souscription des associés existants;
3. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille cinq cents livres sterling (GBP 93.500,-) à quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 93.585,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-), qui sera une part sociale de Classe D.
4. Souscription, intervention et libération par AMP CAPITAL INVESTORS LTD, en tant que trustee de SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST NO. 1, d'une (1) nouvelle part sociale de Classe D émise par la Société tel que précisé au point 3. ci-dessus, par un apport en numéraire de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-).
5. Modification de l'article 5.1., premier paragraphe, des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions décrites ci-dessus, comme suit:

«Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 93.585,-) représenté par mille cent une (1.101) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales représentant le capital social sont divisées en quatre classes:

- cinq cent cinquante (550) parts sociales de Classe A;
- quatre cent quarante (440) parts sociales de Classe B;
- cent dix (110) parts sociales de Classe C; et
- une (1) part sociale de Classe D.»

6. En conséquence des points mentionnés ci-dessus, modification de l'articles 5.3. et 5.4. des statuts de la Société, de sorte que lesdits articles se lisent comme suit:

5.3. Toute prime d'émission payée en relation avec les parts sociales de quelque classe de parts sociales que ce soit sera allouée à un compte spécifique de prime d'émission y correspondant (respectivement le Compte de Prime d'Emission Classe A, le Compte de Prime d'Emission Classe B, le Compte de Prime d'Emission Classe C et le Compte de Prime d'Emission Classe D de la Société).

5.4. Le Compte de Prime d'Emission Classe A, le Compte de Prime d'Emission Classe B, le Compte de Prime d'Emission Classe C et le Compte de Prime d'Emission Classe D peuvent être incorporés au capital social de la Société contre émission de parts sociales de Classe A, Classe B, Classe C ou de Classe D respectivement et conformément aux statuts ainsi que conformément à tout contrat entre les associés et entre les associés et la Société (tels que modifiés, réformés ou remplacés par la suite).»

Les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux convocations d'usage pour cette assemblée.

Deuxième résolution

Les Associés actuels décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription concernant l'augmentation de capital dont il sera décidée dans la troisième résolution.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq livres sterling (GPB 85,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille cinq cents livres sterling (GBP 93.500,-) divisé en cinq cent cinquante (550) parts sociales de Classe A, quatre cent quarante (440) parts sociales de Classe B et cent dix (110) parts sociales de Classe C, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-) chacune, à quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 93.585,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-), qui sera une part sociale de Classe D.

Souscription, Intervention et Paiement

Sur ce, AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ACN 001 777 591, en tant que trustee de SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST NO. 1, déclare souscrire à la part sociale de Classe D et déclare avoir totalement libérée la dite part sociale de Classe D par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quatre-vingt-cinq livres sterling (GPB 85,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1., premier paragraphe des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions décrites ci-dessus de sorte qu'il se lit désormais comme suit:

«Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 93.585,-) représenté par mille cent une (1.101) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales représentant le capital social sont divisées en quatre classes:

- cinq cent cinquante (550) parts sociales de Classe A;
- quatre cent quarante (440) parts sociales de Classe B;
- cent dix (110) parts sociales de Classe C; et
- une (1) part sociale de Classe D.»

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident également de modifier les articles 5.3. et 5.4. des statuts de la Société, de sorte que lesdits articles soient rédigés comme suit:

«5.3. Toute prime d'émission payée en relation avec les parts sociales de quelque classe de parts sociales que ce soit sera allouée à un compte spécifique de prime d'émission y correspondant (respectivement le Compte de Prime d'Emission Classe A, le Compte de Prime d'Emission Classe B, le Compte de Prime d'Emission Classe C et le Compte de Prime d'Emission Classe D de la Société).

5.4. Le Compte de Prime d'Emission Classe A, le Compte de Prime d'Emission Classe B, le Compte de Prime d'Emission Classe C et le Compte de Prime d'Emission Classe D peuvent être incorporés au capital social de la Société contre émission de parts sociales de Classe A, Classe B, Classe C ou de Classe D respectivement et conformément aux statuts ainsi que conformément à tout contrat entre les associés et entre les associés et la Société (tel que modifiés, réformés ou remplacés par la suite).»

Sixième résolution

Les Associés décident de reconnaître qu'au final, AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED agissant en tant que trustee de STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE NO. 1, détient 275 parts sociales de Classe A, que AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, agissant en tant que trustee de AMP CAPITAL GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND NO. 1, détient 110 sociales de Classe C, que AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant que trustee de STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE NO. 2, détient 275 parts sociales de Classe A, que

AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant que trustee de REST INFRASTRUCTURE TRUST, détient 440 parts sociales de Classe B et que AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant que trustee de SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST NO. 1, détient 1 part sociale de Classe D de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge de la Société à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Alexandrino, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 1555, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(106908.3/211/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG NO. 1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
Société de titrisation.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 107.801.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43882 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

J. Elvinger.

(106910.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

CAPITAL PARK ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 118.024.

Extrait du contrat de cession de parts signé le 22 août 2006

En vertu de l'acte de cession de parts du 22 août 2006,

TYLERWICK ASSETS LUXEMBOURG, S.à r.l., demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré:

- 15 parts détenues dans la société, à CORNATI INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- 5 parts détenues dans la société, à JBS, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- 5 parts détenues dans la société, à RZ INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

POMOST INVESTMENT, S.à r.l., demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a transféré:

- 15 parts détenues dans la société, à CORNATI INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- 5 parts détenues dans la société, à JBS, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- 5 parts détenues dans la société, à RZ INVESTMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Les associés de la société sont à présent:

TYLERWICK ASSETS LUXEMBOURG, S.à r.l.: 225 parts sociales

POMOST INVESTMENT, S.à r.l.: 225 parts sociales

CORNATI INVESTMENT, S.à r.l.: 30 parts sociales

JBS, S.à r.l.: 10 parts sociales

RZ INVESTMENT, S.à r.l.: 10 parts sociales

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105301.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

ANTONIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 57.334.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of August.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

EQ DEELNEMINGEN (CURAÇAO) N.V., with registered office at Pietermaai 15, Curaçao, Netherlands Antilles, Commercial Register of Curaçao number 67747 (0),

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098, here represented by two of its A proxyholders Mr Patrick van Denzen and Mr Frank Verdier, both private employees, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed *ne varietur* by the mandatories of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

EQ DEELNEMINGEN (CURAÇAO) N.V., prenamed, represented as stated hereabove, declares to be the sole associate of the company ANTONIE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 57.334, incorporated pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, a notary residing in Luxembourg on the 16th day of December 1996, published in the Mémorial C number 124 of the 14th day of March 1997.

The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, a notary residing in Luxembourg, on 27th January 2003, published in the Mémorial C number 264 of the 12th day of March 2003.

The sole partner requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and seventy-four Euro seventy-five cents (EUR 174.75) by a contribution in cash so as to raise it from its present amount of seven hundred and fifty-six thousand seventy-five Euro twenty-five cents (EUR 756,075.25) up to seven hundred and fifty-six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 756,250.00) without creation of new shares.

The amount of one hundred and seventy-four Euro seventy-five cents (EUR 174.75) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The sole partner decides to change the number of shares and to re-institute a designation of the nominal value so that the company's share capital is divided into thirty thousand two hundred and fifty (30,250) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole partner decides to amend article 6 of the Articles of Association which shall be reworded as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at seven hundred and fifty-six thousand two hundred and fifty Euro (EUR 756,250.00), divided into thirty thousand two hundred and fifty (30,250) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed, is estimated to about one thousand Euro (EUR 1,000.00).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, acting in they hereabove capacities, known to the notary by name, first names, civil status and residence, the said persons, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

EQ DEELNEMINGEN (CURAÇAO) N.V., avec siège social à Pietermaai 15, Curaçao, Antilles Néerlandaises, immatriculée au Commercial Register de Curaçao numéro 67747 (0),

ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098, elle-

même représentée par deux de ses fondés de pouvoirs A Messieurs Patrick van Denzen et Frank Verdier, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

EQ DEELNEMINGEN (CURACAO) N.V., préqualifiée, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ANTONIE, S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 57.334, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1996 publié au Mémorial C numéro 124 du 14 mars 1997.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 264 du 12 mars 2003.

L'associée unique a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent soixante-quatorze euros et soixante-quinze cents (EUR 174,75) par un apport en espèces aux fins de porter son montant actuel de sept cent cinquante-six mille soixante-quinze euros et vingt-cinq cents (EUR 756.075,25) à sept cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 756.250,00) sans création de parts nouvelles.

Le montant de cent soixante-quatorze euros et soixante-quinze cents (EUR 174,75) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer le nombre de parts sociales et de réinstaurer la désignation de la valeur nominale des parts sociales de sorte que le capital social est désormais représenté par trente mille deux cent cinquante (30.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 756.250,00) divisé en trente mille deux cent cinquante (30.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, vol. 29CS, fol. 49, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2006.

P. Bettingen.

(106950.3/202/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

F.C.T.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 94.698.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BU00155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(105255.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

B.V. FELDRIEN INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: Westblaak 89, 3112 KG Rotterdam, The Netherlands.

Principal establishment: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 118.870.

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of August.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depository of the present deed.

There appeared:

1) IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 90.702,

here represented by Mr Francis Kass, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2) BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 90.691,

here represented by Mr Francis Kass, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, declare that they are the sole shareholders (the «Shareholders») of B.V. FELDRIEN INVESTMENTS, a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), existing under the laws of The Netherlands, having its statutory seat in Amsterdam, The Netherlands, its address at 3012 Rotterdam, Westblaak 89, registered with the Trade Register of Chamber of Commerce in Rotterdam under number 34107026 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Mr Onno Berend Okkinga, notary residing in Rotterdam, The Netherlands, on November 5, 1998.

The articles of association of the Company have been modified for the last time pursuant to a deed of amendment executed on July 31, 2006, simultaneously before Mr Paul Hubertus Nicolaas Quist, civil-law residing in Amsterdam, The Netherlands and before the undersigned notary, further to which the principal office and the place of effective management of the Company are located in Luxembourg (but not the statutory seat for Dutch corporate law purposes), deed not yet published in the Mémorial C.

The Shareholders, represented as stated here above, have required the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by ten million eight hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 10,836,875) among which one million eighty-three thousand seven hundred Euro (EUR 1,083,700) shall be allocated to the share capital of the Company and nine million seven hundred fifty-three thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 9,753,175) shall be allocated to the share premium account of the Company.

As a consequence, the share capital of the Company shall be increased by one million eighty-three thousand seven hundred Euro (EUR 1,083,700) from twenty-three thousand Euro (EUR 23,000) up to one million one hundred and six thousand seven hundred Euro (EUR 1,106,700), by the issue of forty-three thousand three hundred forty-eight (43,348) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., prenamed, represented here as above stated, expressly waives its pre-emptive subscription right, as provided in article 9 of the articles of association of the Company, with respect to the shares newly issued by the Company, as decided in the present resolution.

The Shareholders further resolve to approve the subscription of the whole shares newly issued and the share premium contribution solely by IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., prenamed, represented here as above stated.

The forty-three thousand three hundred forty-eight (43,348) shares newly issued and the share premium contribution are entirely and fully paid up by IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., prenamed, by a contribution in kind, consisting of:

- three thousand eight hundred and eight (3,808) shares, representing 87.5% of the share capital of IDF REAL PROPERTY, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the French law, having its registered office at 21, rue Vernet, 75008 Paris, France and registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 444 807 507, for the amount of five million three hundred six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 5,306,875),

- twelve thousand four hundred twenty-five (12,425) shares, representing 87.5% of the share capital of IDF PROPERTY TRADING, a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the French law, having its registered office at 21, rue Vernet, 75008 Paris, France and registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 481 465 672, for the amount of nine hundred seventeen thousand Euro (EUR 917,000), and

- one hundred twenty-four thousand one hundred thirty-one (124,131) shares, representing 87.5% of the share capital of IDF PROPERTY INVESTMENTS, a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the French law, having its registered office at 21, rue Vernet, 75008 Paris, France and registered with the Trade and Companies' Register of Paris under number 481 465 789, for the amount of four million six hundred thirteen thousand Euro (EUR 4,613,000),

for the global amount of ten million eight hundred thirty-six thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 10,836,875).

It results from three certificates issued on August 31, 2006 by the managers of each of IDF REAL PROPERTY, IDF PROPERTY TRADING and IDF PROPERTY INVESTMENTS, prenamed, which shares are contributed pursuant to the present deed and a certificate from the managers of IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., that the shares are held by IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., that the shares are fully paid-up, that ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC consented to the said contribution of shares by executing notably with the Company on August 31, 2006 a new pledge agreement over the Shares (known as Acte de nantissement de titres et avenant n° 2 à la convention d'ouverture de crédits en date du 26 janvier 2006) however, all necessary actions and authorizations have been taken or obtained by IDF PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. in order to realize the contribution.

The reality and the value of the contribution in kind have thus been proved to the undersigned notary by the intermediary financial statements dated June 30, 2006 of IDF REAL PROPERTY, IDF PROPERTY TRADING and IDF PROPERTY INVESTMENTS, prenamed, which shares are contributed and the above-mentioned certificates delivered by the managers of such companies and by the manager of IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., prenamed.

These documents will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities after having been initialled *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing parties and the undersigned notary.

As a result of this subscription, the share capital of the Company will be held as follows:

Shareholders	Shares
IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., prenamed.....	44,153 shares
BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., prenamed	115 shares
Total	44,268 shares

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of these shares, the contributor will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the resolutions adopted above, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth be read as follows:

«The Company's capital is equal to the issued capital and amounts to one million one hundred six thousand seven hundred Euro (EUR 1,106,700), divided into forty-four thousand two hundred sixty-eight (44,268) shares, each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25).»

Reference to the law of December 29, 1971

As the shares newly issued by the Company have hereby been entirely subscribed by a contribution in kind consisting of shares representing 87.5% of the share capital of each of IDF REAL PROPERTY, IDF PROPERTY TRADING and IDF PROPERTY INVESTMENTS, prenamed, which registered offices are located in a EU member state, the Shareholders declare that the present capital increase has been realized in accordance with article 4-2 of the law of December 29, 1971, regarding the tax on capital collections in civil and commercial companies, which provides for the exemption from the capital duty.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at five thousand four hundred Euro (EUR 5,400).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the persons appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un août.

Par-devant nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.702,

ici représentée par Monsieur Francis Kass, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2) BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 90.691,

ici représentée par Monsieur Francis Kass, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, dûment représentées comme dit ci-avant, déclarent être les seules associées (les «Associés») de B.V. FELDRIEN INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), régie selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège statutaire à Amsterdam, les Pays-Bas, dont l'adresse est à 3012 Rotterdam, Westblaak 89, immatriculée au Registre du Commerce de la Chambre de Commerce à Rotterdam sous le numéro 34107026 (la «Société»), constituée conformément à un acte de Monsieur Onno Berend Okkinga, notaire résidant à Rotterdam, les Pays-Bas, du 5 novembre 1998.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte modificatif signé le 31 juillet 2006 simultanément devant Maître Paul Hubertus Nicolaas Quist, notaire résidant à Amsterdam, Pays-Bas, et le notaire sous-signé, suite auquel le principal établissement et le siège de direction effective de la Société sont localisés au Grand-Duché de Luxembourg (mais pas le siège statutaire pour des raisons de droit des sociétés néerlandais), acte non encore publié dans le Mémorial C.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de dix millions huit cent trente-six mille huit cent soixante-quinze euros (10.836.875 EUR), dont un million quatre-vingt-trois mille sept cents euros (1.083.700 EUR) sont affectés au capital social de la Société et neuf millions sept cent cinquante-trois mille cent soixante-quinze euros (9.753.175 EUR) sont affectés au compte prime d'émission de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société est augmenté d'un million quatre-vingt-trois mille sept cents euros (1.083.700 EUR), pour être porté de son montant actuel de vingt-trois mille euros (23.000 EUR) à un million cent six mille sept cents euros (1.106.700 EUR) par l'émission de quarante-trois mille trois cent quarante-huit (43.348) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l., prédésignée, représentée comme indiqué ci-avant, renonce expressément à son droit préférentiel de souscription, tel que prévu à l'article 9 des statuts de la Société, concernant les parts sociales nouvellement émises par la Société par la présente résolution.

Les Associés décident ensuite d'approuver la souscription de l'intégralité des parts sociales nouvellement émises et de la prime d'émission uniquement par IDF PROPRIETIES, prédésignée, représentée comme indiqué ci-avant.

Les quarante-trois mille trois cent quarante-huit (43.348) parts sociales nouvellement émises et la prime d'émission ont été entièrement libérées et payées par IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., ci-prédésignée, par un apport en nature constitué de:

- trois mille huit cent huit (3.808) parts sociales, émises par IDF REAL PROPERTY, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 21, rue Vernet, 75008 Paris, France, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 807 507, représentant 87,5% du capital social de cette société, d'un montant de cinq millions trois cent six mille huit cent soixante-quinze euros (5.306.875 EUR),

- douze mille quatre cent vingt-cinq parts sociales (12.425), émises par IDF PROPERTY TRADING, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 21, rue Vernet, 75008 Paris, France, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 481 465 672, représentant 87,5% du capital social de cette société, d'un montant de neuf cent dix-sept mille euros (917.000 EUR), et

- cent vingt-quatre mille cent trente et une parts sociales (124.131), émises par IDF PROPERTY INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 21, rue Vernet, 75008 Paris, France, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 481 465 789, représentant 87,5% du capital social de cette société, d'un montant de quatre millions six cent treize mille euros (4.613.000 EUR),

pour un montant total de dix millions huit cent trente-six mille huit cent soixante-quinze euros (10.836.875 EUR).

Il résulte de trois certificats datés du 31 août 2006, émis par les gérants de chacune des sociétés IDF REAL PROPERTY, IDF PROPERTY TRADING et IDF PROPERTY INVESTMENTS, précitées, dont les parts sociales sont apportées conformément au présent acte et un certificat des gérants de IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l., que les parts sociales sont détenues par IDF PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., que les parts sociales sont entièrement libérées, que la banque ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC a consenti le 31 août 2006 audit apport en nature des parts sociales par la signature, notamment avec la Société, d'un nouveau contrat de nantissement (dénommé «Acte de nantissement de titres et avenant n° 2 à la convention d'ouverture de crédits en date du 26 janvier 2006»).

La réalité et la valeur de l'apport en nature ont été prouvées au notaire instrumentant par les états financiers intermédiaires en date du 30 juin 2006 de IDF REAL PROPERTY, IDF PROPERTY TRADING et IDF PROPERTY INVESTMENTS dont les parts sociales sont apportées et les certificats susmentionnés délivrés par les gérants desdites sociétés et par le gérant de IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l.

Ces documents resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire instrumentant.

En conséquence desdites souscriptions, le capital social sera détenu comme suit:

Associés	Parts sociales
IDF HOLDINGS PROPERTY, S.à r.l.....	44.153 parts sociales
BEAUBOIS VENTURES, S.à r.l.....	115 parts sociales
Total	44.268 parts sociales

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert de ces parts sociales, l'apporteur prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dans les meilleurs délais.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées précédemment, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme d'un million cent six mille sept cents euros (1.106.700 EUR) représentée par quarante-quatre mille deux cent soixante-huit (44.268) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.»

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Compte tenu de ce que le présent acte documente une augmentation du capital de la Société libérée par un apport en nature constitué de 87,5% du capital social de chacune des sociétés IDF RÉAL PROPERTY, IDF PROPERTY TRADING et IDF PROPERTY INVESTMENTS, précitées, ayant leurs sièges sociaux dans un pays membre de la Union européenne, les Associés déclarent que la présente augmentation de capital a été faite conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à cinq mille quatre cents euros (5.400 EUR).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Kass, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, vol. 155S, fol. 37, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2006.

P. Bettingen.

(106953.3/202/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

B.V. FELDRIN INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Westblaak 89, 3112 KG Rotterdam, Pays-Bas.

Etablissement principal: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 118.870.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2006.

P. Bettingen.

(106955.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

IMMOBILIERE DU PORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.596.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 21 juillet 2006 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg,

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008;

Et que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg,
- Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105208.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

BROTHLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 119.834.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the eighth day of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, registered in the Company Register of Tortola under the number 400547,
here represented by Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on September 6, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BROTHLING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding-up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, QUEBEC NOMINEES LIMITED, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contri-

bution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:
 - Mr Joost Tulkens, lawyer, born at Someren (The Netherlands) on April 26, 1973, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Mr Bart Zech, lawyer, born at Putten (The Netherlands) on September 5, 1969, with address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège est établi à Tortola, Box 3483, Road Town, British Virgin Islands, enregistrée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 400547,

ici représentée par Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du six septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination BROTHLING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent

pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intermédiaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

QUEBEC NOMINEES LIMITED, la partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Joost Tulkens, juriste, né à Someren (Pays-Bas) le 26 avril 1973, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
 - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
- 2) L'adresse de la Société est fixée au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 54, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106704.3/220/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SELVISA SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7462 Moesdorf, 25, rue d'Ettelbruck.

R. C. Luxembourg B 71.847.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(106301.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

GRIFFIN RESIDENTIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 119.840.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fifteenth of September.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING, S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B and number 117.786,

here represented by Mrs Annie Lyon, employee, residing professionally in Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given on September 12th, 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name GRIFFIN RESIDENTIAL, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by a board of managers, composed of at least one A manager and one B manager, appointed and dismissed by a resolution of the single member and, in the case that there are more than one member, by an unanimous resolution of the general meeting of the members which sets the term of their office. A C manager can be appointed and dismissed by a resolution or by a unanimous resolution of the general meeting of the members which sets the term of its office. Managers need not to be members.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several managers or any other agent.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any/two manager(s) of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of an A manager and a B manager or by the joint signature of an A manager and a B manager and a C manager of the Company.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING, S.à r.l., prenamed and represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 100 shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro (1,600 EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The members resolve to appoint for an unlimited period, as A manager:
- Tomasz Klukowski, born on January 6, 1968 in Warsaw (Poland), telecommunication engineer, residing at Ul. Czerniakowska 209/704 00-436, Warsaw (Poland).

The members resolve to appoint for an unlimited period, as B manager:
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The members resolve to appoint for an unlimited period, as C manager:

- Jan Motz, born on January 15, 1962 in Warsaw (Poland), residing at Wolka Dworska, 77, Kalwaria (Poland).

2. The registered office of the Company is set at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du registre des sociétés sous numéro B 117.786,

ici représentée par Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 12 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination GRIFFIN RESIDENTIAL, S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins un gérant A et un gérant B, nommés et révoqués par résolution de l'associé unique et dans le cas où il y aurait plusieurs associés, par une résolution unanime de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de son mandat. Un gérant C peut être nommé et révoqué par une résolution de l'associé unique et dans le cas où il y aurait plusieurs associés, par une résolution unanime de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de son mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la signature conjointe d'un gérant A d'un gérant B et d'un gérant C de la Société.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

GRIFFIN INVESTMENTS PARTNERS HOLDING, S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 100 parts sociales par versement en espèces,

de sorte que la somme de douze milles cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les associés décident de nommer pour une durée illimitée au poste de gérant A:

- Tomasz Klukowski, né le 6 janvier 1968 à Varsovie (Pologne), ingénieur en télécommunication, resident à Ul. Czer-niakowska 209/704 00-436, Varsovie (Pologne).

Les associés décident de nommer pour une durée illimitée au poste de gérant B:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, avec siège social au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les associés décident de nommer pour une durée illimitée au poste de gérant C:

- Jan Motz, né le 15 janvier 1962 à Varsovie (Pologne), resident à Wolka Dworska, 77, Kalwaria (Pologne).

2. Le siège social de la Société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lyon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 65, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

G. Lecuit.

(106713.3/220/398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SIMABU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3768 Tétange, 1, rue de la Fontaine.

R. C. Luxembourg B 101.845.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2006, réf. LSO-BU04838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(106302.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

CP BERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.300.000,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 114.891.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui a eu lieu le 16 juin 2006 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance en date du 16 juin 2006 que le siège social est transféré au 5, rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour CP BERNE, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105158.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

102091

HOSPILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1, rue des Chaux.
R. C. Luxembourg B 21.022.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signatures

(106305.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

FINANZIARIA LIGURE TOSCANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 90.071.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06281, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour FINANZIARIA LIGURE TOSCANA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(106309.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

SEI-SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 52.811.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2006, réf. LSO-BU06279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2006.

Pour SEI-SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(106310.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

LE PIQUE ASSIETTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 3-5, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 118.120.

EXTRAIT

Il découle d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés sous seing privé du 13 septembre 2006, enregistré à l'Enregistrement Luxembourg-Sociétés, le 19 septembre 2006, référence LSO BU/04171 que l'assemblée générale extraordinaire des associés sous seing privé a décidé:

- d'accepter à compter du 13 septembre 2006, la démission de:

M. Mohamed Arab, gérant de société, demeurant à F-54350 Mont Saint Martin, 1A, rue de Réole, de sa fonction de gérant de la prédite société.

- de nommer à compter du 13 septembre 2006 pour une durée indéterminée:

M. Cyril Brossel, cuisinier, demeurant à F-57700 Hayange, 34, rue du Maréchal Foch, dans la fonction de gérant technique de la prédite société.

M. Mohamed Mohamed Arab, prédit, dans la fonction de gérant administratif de la prédite société.

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la prédite société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2006.

Pour le notaire A. Biel

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105207.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

FAIRFIELD GREENWICH FUND (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 89.427.

—

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 18 mai 2006

A l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de FAIRFIELD GREENWICH FUND (LUXEMBOURG) (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2007.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

- Ben Dufour
- Luc de Vet
- Walter Noel

Le Réviseur d'Entreprises de la Société est:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Luxembourg, le 18 mai 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Agent Administratif

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2006, réf. LSO-BU05376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105201.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

BLUE BAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 67.753.

—

Le mandat du nouveau commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

5. Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105138.6//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

MULTICOMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-9140 Bourscheid, 6, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 110.025.

—

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 12 juin 2006, au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg que:

1. les livres et documents de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans à l'adresse suivante: 6, rue du Château, L-9140 Bourscheid.
2. Les créances non réclamés des créiteurs ou des actionnaires de la société seront déposées et conservées à la Caisse de Consignation.
3. L'assemblée à l'unanimité prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a cessé d'exister.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour MULTICOMMUNICATIONS S.A.

DAMSOR LIMITED

Le Liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105151.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

PARFON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 114.893.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 16 juin 2006 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2006 que le siège social est transféré au 5, rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour PARFON S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105160.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

COMPAGNIE DES PARCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 114.896.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 16 juin 2006 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2006 que le siège social est transféré au 5, rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour COMPAGNIE DES PARCS S.A.

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2006, réf. LSO-BU06838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105161.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

**TAKEOFF LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FEDORA, S.à r.l.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 114.541.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of August.
Before us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade companies register under section B number 46.448, here represented by two of its A proxyholders Mr Frank Verdier and Mr Patrick van Denzen, both private employees, residing professionally in Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declares to be the sole partner of the company FEDORA, S.à r.l., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, recorded with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 114.541, incorporated by deed of the undersigned notary on the 31st day of January 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 19th day of May 2006 number 982.

Then the sole partner requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The sole partner decides to change the name of the company into TAKEOFF LUXCO 1, S.à r.l.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 1 of the Articles of the Company which shall read as follows:

«Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name TAKEOFF LUXCO 1, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person represented as stated hereabove, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person acting in their hereabove stated capacities, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par deux de ses fondés de pouvoir A Messieurs Frank Verdier et Patrick van Denzen, tous deux employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société FEDORA, S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 114.541, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 19 mai 2006 numéro 982.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en TAKEOFF LUXCO 1, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article premier des statuts de la société qui apparaîtra comme suit:

«**Art. 1^{er}. Nom.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination TAKEOFF LUXCO 1, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Verdier, P. van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, vol. 155S, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2006.

P. Bettingen.

(106959.3/202/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

**TAKEOFF LUXCO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FEDORA, S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 114.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 octobre 2006.

P. Bettingen.

(106961.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2006.

SANTUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.846.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 8 mai 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 6 juin 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandì, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2006.

SANTUS S.A.

D. Murari / S. Desiderio

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105170.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

REMFORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 93.591.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(106311.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

COLLE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange, 152, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.703.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 septembre 2006

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée des Actionnaires, tenue en date du 12 septembre 2006 que: L'Assemblée révoque la société EXECAU EXPERTISE LUXEMBOURG S.A. de sa qualité de Commissaire Aux Comptes et élit en son remplacement:

Monsieur Laurent Paul, comptable, demeurant à F-57860 Roncourt, 92, rue Raymond Mondon,
Jusqu'à la prochaine assemblée,

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04046. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann..

(105248.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.397.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 juillet 2006

- Les démissions de Mademoiselle Corinne Bitterlich et de Monsieur Carlo Schlessler de leurs mandats d'Administrateur sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FIDIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

MONDOFINANCE INTERNATIONAL S.A.

LOUV, S.à r.l. / B. Denys

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105213.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2006.

RIOFRIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 81.112.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06540, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(106312.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

NEWPLACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.685.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(106313.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

MINPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 60.647.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2006, réf. LSO-BU06551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

Signature.

(106314.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2006.
